50– DB-2026-02

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 028-212801872-20261112-50_DB_2026_02-AR

# ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de Guainville,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 1997, relatif à la police des débits de boissons et autres lieux publics, articles 5 et 11,
Vu l'arrêté municipal du 28 mai 1991, relatif aux débits de boissons ouverts à l'occasion d'une foire ou d'une fête publique ou d'une vente,
Vu la demande adressée le 04 novembre 2026, de Mme Mellisande BOURGEOIS, présidente de l'Association de Parents d'Élèves de Gilles-Guainville-Mesnil Simon (APE GGMS), sise Mairie de Guainville 377 rue du Bourg 28260 GUAINVILLE, d'installer à la salle polyvalente Daniel Bergin, une buvette à l'occasion d'un marché de Noël le 11 décembre 2026,

## ARRÊTE

Article 1 : L'APE GGMS est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le vendredi 11 décembre 2026 de 16h à 22h, à l'occasion des évènements précisés ci-dessus.

Article 2 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L. 3321-2 du code de la santé publique.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire, au représentant de l'Etat et à la brigade de gendarmerie d'Anet

À Guainville, le 12 novembre 2026.
Le Maire

MAIRIE DE GUAINVILLE 28260

Nathalie Velin